

« L'affaire de la durée de travail : le recentrage éblouissant », tel est le titre du chapitre que Krasucki consacre à démontrer comment la CFDT « voulait signer ça ». Terrain solide : le dirigeant de la CGT consacre sa démonstration à souligner les « hésitations de la CFDT » du 3 juillet au 10.

En revanche, son argumentation comporte un gros silence sur la question essentielle de cette « négociation » : comment se fait-il, en effet, que tous les syndicats, y compris la CGT, aient accepté de revenir inlassablement à la table de discussions à chaque invitation du CNPF ? Et pendant deux ans. Sans jamais dire « assez » et proposer une mobilisation pour créer un rapport de forces ? La CFDT aurait peut-être refusé, ainsi que FO ? Mais, pour répondre à la façon de Krasucki : « Quand il le faut, la CGT sait agir seule. »

On doit donc en conclure que mobiliser en profondeur, de façon à déjouer tous les calculs patronaux, n'intéressait pas la CGT : elle se contentait de faire les déclarations les plus « dures », sans jamais proposer les moyens de renverser ces petits jeux.

La CGT, pourtant, ne risquait pas d'être isolée si elle avait annoncé, publiquement, sa volonté de lutter contre le chômage, dans l'unité, pour imposer la baisse du temps de travail. La suite l'a prouvé : l'énorme majorité des militants CFDT qui ont rejeté toute signature de collaboration de classes sur « l'aménagement du temps de travail » auraient eux-mêmes su réagir à des propositions claires. Et si la direction de la CFDT avait refusé, le débat aurait été ainsi ouvert publiquement beaucoup plus tôt. Qui peut prétendre que la direction confédérale de la CFDT n'aurait pas dû, elle-même, s'adapter à ses militants ? N'avait-elle pas dû le faire à Brest, en mai 1979 quand elle voulait faire voter un texte prévoyant une baisse de salaire liée à la diminution du temps de travail ?

On doit donc en conclure que la CGT s'est accommodée, pendant deux ans, d'une situation qui laissait le patronat maître de manœuvrer à son bon plaisir. Et il y a une seule raison à cette conduite de la direction de la CGT : son refus de faire des propositions d'action unitaire qui auraient des chances d'aboutir. L'heure n'est pas aux luttes de masse réelles : seule la polémique compte.

Du coup, pour ne pas avouer la

L'accord Renault 1980 : une application du rapport Giraudet

Qui ment à la Régie Renault ? La direction, qui se déclare satisfaite de l'accord signé avec les syndicats ? Ou la Vie ouvrière (n° 1868 du 18 juin) qui affirme : « Une brèche a été ouverte, mettant, la cinquième semaine de congé à portée de la main » ?

L'affaire vaut qu'on s'y arrête : c'est à une « avant-première » de l'application du rapport Giraudet sur la durée du travail que nous assistons chez Renault (voir Rouge du 14 juin). Avec la benédiction de la V.O.

UN dépliant imprimé et distribué par la direction souligne la portée de la politique sociale de la Régie Renault : « Quarante-cinq mesures sociales » ; en fait un saupoudrage de décisions qui aménagent les jours de congé pour enfant malade, ou pour la rentrée scolaire... On y trouve aussi, cependant, l'amélioration de la « prime de participation aux résultats » : un « bonus conjoncturel » est instauré « à titre exceptionnel pour la période du 1^{er} avril 1980 au 31 mars 1981 ». La direction veut ainsi « récompenser » la baisse de l'absentéisme, en faisant comme si elle donnait aux salariés « leur part » des bénéfices exceptionnels réalisés cette année (un milliard).

Toujours au nom de la baisse de l'absentéisme, deux jours de congé supplémentaires sont accordés. La direction les placera durant l'année, quand elle le voudra, en fonction des impératifs de la production. C'est ce que la VO appelle « une brèche vers la cinquième semaine de congés » !

A l'évidence, il s'agit plutôt d'une façon de commencer à tourner la loi des 40 heures. Pour donner une plus grande souplesse à l'utilisation de la force de travail, comme le veut le CNPF et comme l'organise le rapport Giraudet. D'ailleurs, dans le même sens, les accords Renault 1980 instaurent les horaires variables et le temps partiel « dans la mesure où les con-

traintes de la production ou de service le permettent ».

Le présentéisme récompensé

Sans un mot de critique pour ces aspects concrets de l'accord, la VO ajoute même qu'aucune « clause de présentéisme » n'y est incluse. Pourtant, les textes sont là : l'accord Renault 1980 conserve l'organisation des UPA (Unités de pratique d'atelier). Sous ce sigle on trouve un moyen de lutte contre l'absentéisme, mis au point en 1978 avec la collaboration de trois syndicats seulement (CFTC, CGC, CSL) : pour chaque période de travail effectif en atelier de 225 jours ouvrés, une prime intégrée au salaire. Pour qu'elle puisse avoir un effet sur le maximum de travailleurs, il était bien précisé que « les jours passés en formation, à l'initiative de la direction ou dans le cadre des accords sur l'exercice du droit syndical sont assimilés à du travail effectif ». Ces UPA se cumulent et donnent alors droit à des primes d'autant plus fortes.

En 1980, la CFDT et la CGT ont signé l'accord sur les UPA, simplement aménagé sur deux points : il faudra 220 jours de travail annuel au lieu de 225 pour obtenir une UPA, les primes auxquelles elles donnent droit seront légèrement plus élevées. Signature sans aucune consultation des adhérents. Autant de détails

Un mensonge de la « V.O. »

RENAULT
LA 5^e SEMAINE
A PORTEE
DE LA MAIN

Soixante heures de discussion ! C'est le temps qu'il a fallu pour renouveler l'accord Renault. Au moment où l'on parle tant des résultats records réalisés en 1979 par la RNUR, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les nouveaux acquis, obtenus par les travailleurs et leurs organisations syndicales.

Tout d'abord une précision : ces acquis ne tombent pas depuis le début de l'heure.

me signifi d'un fier Si ce les p c'est impc seroi de gr té se te d A tes qu pr er r

La CGT et la CFDT ont signé. La direction est satisfaite mais la « VO » chante à la « victoire ».

précis que la VO ne cite pas. Qui a donc intérêt à faire passer une telle signature pour « une victoire » ?

En réalité, la direction de la Régie a entraîné les syndicats sur le terrain de l'application des recommandations de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) : les UPA sont,

avec la souplesse sur les jours de congés et sur les horaires, une des mesures complémentaires des contrôles médicaux pour « mieux gérer le coût de la main-d'œuvre », comme le conseillent les experts du patronat (voir encadré).

Pierre Rème

réalité, c'est-à-dire les succès de la bourgeoisie contre les travailleurs, la direction de la CGT baptise « victoires » tout et n'importe quoi. Ainsi, dans son livre, Krasucki — comme l'avait fait la Vie ouvrière du 18 juin 1980 — salue l'accord Renault de mai 1980 : « On vient de faire, pour l'ensemble des usines Renault, un pas important vers la cinquième semaine. »

C'est pour mettre en évidence ce bluff de Krasucki que nous reproduisons ici l'article publié dans Rouge, le 27 juin 1980.

Nous pouvons d'ailleurs y ajouter

une précision, soigneusement contrôlée depuis. Nous avons écrit « signature sans aucune consultation des adhérents », pour préserver la question de savoir comment en avaient discuté les conseils syndicaux eux-mêmes. En fait, pour être précis, voici les faits dont Krasucki ne se vante pas : la CGT comme la CFDT de Billancourt avaient refusé la signature de cet accord ; et c'est au niveau de la direction CGT et CFDT de tous les syndicats de la Régie que la décision de « signer ça » a été prise... Un exemple d'unité loin des masses !